



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2020-350

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction Générale des Finances Publiques**

81-2020-12-28-002 - Spécial: arrêté de fermeture exceptionnelle, du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Castres, le 4 janvier 2021 (1 page)

Page 3

# Direction Générale des Finances Publiques

81-2020-12-28-002

Spécial: arrêté de fermeture exceptionnelle, du service de  
la publicité foncière et de l'enregistrement de Castres, le 4  
janvier 2021

*SPFE-CASTRES-2020-12-28-FERMETURE EXCEPTIONNELLE-RAA*

**Direction départementale des Finances publiques  
du Tarn**  
18, avenue Charles De Gaule, 81013 ALBI CEDEX 9

ANNEXE 3.2

## **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Tarn**

### **Le directeur départemental des finances publiques du Tarn**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Castres sera fermé à titre exceptionnel le mardi 4 janvier 2021.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Albi, le 28 décembre 2020

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Tarn,

  
Yves JULIEN